TVA NOUVELLES

Expédition Mi-Loup: des inspecteurs du MAPAQ ont vu des chiens morts dans le congélateur en 2016 et en 2020

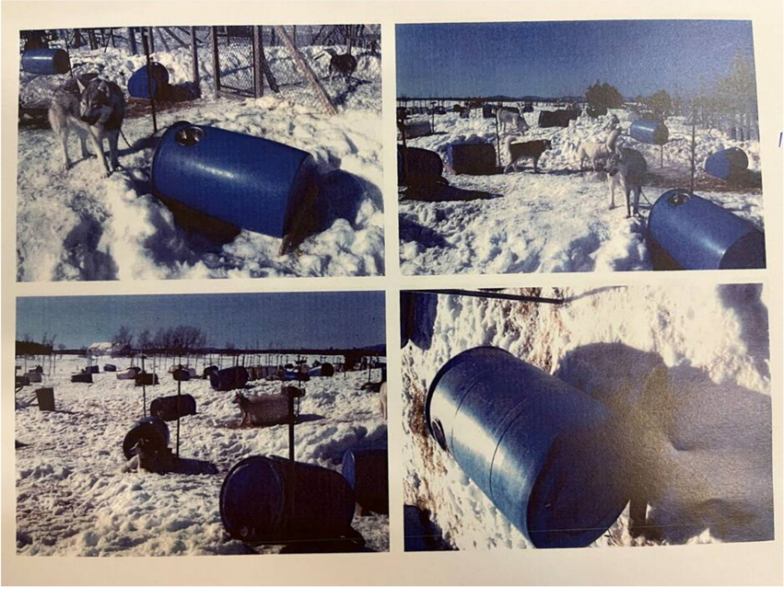

Les installations d'Expédition Mi-Loup telles que photographiées par l'inspecteur Christian Letarte du MAPAQ lors d'une visite le 11 mars 2016. **PHOTOS DÉPOSÉES AU PROCÈS**

DOMINIQUE LELIÈVRE
Lundi, 19 février 2024 13:35
Lundi, 19 février 2024 16:06

Avertissement: certaines images incluses dans ce reportage pourraient choquer.

Des inspecteurs du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ont documenté à deux reprises, en 2016 et 2020, l'existence d'un congélateur rempli de corps de chiens, au chenil Expédition Mi-Loup, en plus de soulever des problèmes de propreté et de conformité des niches.

• **À lire aussi:** Procès pour cruauté animale: un ex-employé d'Expédition Mi-Loup traumatisé après son passage au chenil

• **À lire aussi:** Procès pour cruauté animale: trop cher de faire euthanasier un chien au vétérinaire, relate une ex-partenaire d'affaires

• **À lire aussi:** Cruauté animale alléguée chez Expédition Mi-Loup: «On dépasse les 1000» chiots abattus en quatre ans, allègue un ancien employé

Le 11 mars 2016, Christian Letarte, inspecteur en bien-être animal, rendait visite pour la troisième fois au chenil de l'île d'Orléans, après la réception d'une plainte.

Un congélateur de type tombeau de grand format a attiré son attention dans les installations.

«J'ai ouvert le congélateur pour trouver une quantité assez importante d'animaux morts. Il était rempli au deux tiers à peu près. Il y avait principalement des chiots. Il y avait deux adultes au travers», a précisé M. Letarte, lundi, au procès d'Antoine Simard et d'Élisabeth Leclerc, d'anciens gestionnaires, et d'un ex-employé, Édouard Parent, pour des accusations reliées à la cruauté animale.

Cette découverte soulevait des questions à son avis puisque «le nombre [était] beaucoup trop élevé pour que ce soit uniquement de la mortalité naturelle».

L'entreprise a reçu un avis de non-conformité, car son permis indiquait que les euthanasies seraient faites par un vétérinaire ou sous sa supervision.

Selon les règles en vigueur, les propriétaires avaient la possibilité de proposer une autre méthode, mais celle-ci devait assurer une «mort rapide» et être approuvée au préalable, a expliqué Christian Letarte.

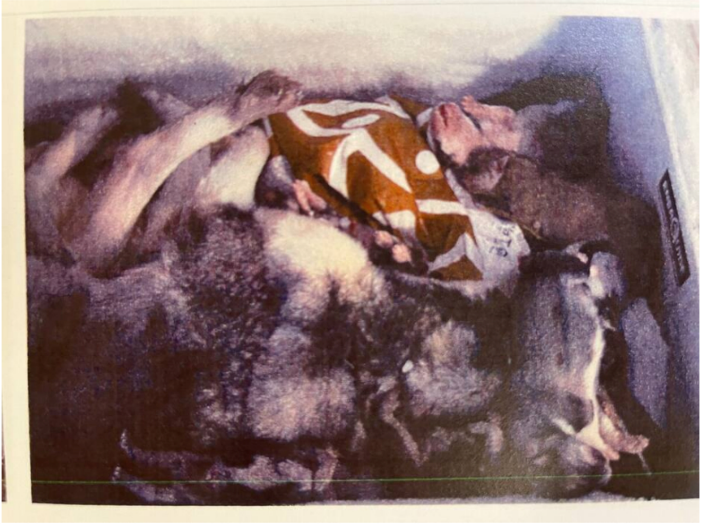

PHOTO DÉPOSÉE AU PROCÈS

Autres constats

Ce dernier a également fait des constats concernant la propreté des lieux, qui laissait à désirer, comme un local non réfrigéré qui dégageait des odeurs nauséabondes et la présence de résidus séchés sur un broyeur à viande et le plancher.

Par ailleurs, dans le chenil, un chien toussait et avait des symptômes «évidents» de maladie.

Les installations d'Expédition Mi-Loup telles que photographiées par l'inspecteur Christian Letarte du MAPAQ lors d'une visite le 11 mars 2016. **PHOTOS DÉPOSÉES AU PROCÈS**

Il a proposé des solutions en matière de régulation des naissances. Toutefois, lors d’une visite subséquente en octobre 2016, il n’y avait eu aucune amélioration visible, selon lui.

Quand le juge lui a demandé s’il a cru bon de retourner voir si des chiens étaient encore dans le congélateur, l’inspecteur a répondu que «possiblement qu’on a fait le tour et qu’il n’y en a pas eu de vu» étant donné que ça n’a pas été précisé dans le rapport.

Il raconte aussi avoir été surpris par une question d’Antoine Simard, un des propriétaires, «à savoir s’il était possible de stériliser les chiens avec des anneaux à moutons».

D’autres corps

Manon Gaudreault, qui occupait les mêmes fonctions au MAPAQ, a pour sa part visité le site le 3 mars 2020.

Près de la salle de préparation des aliments, elle a constaté à son tour la présence d’un congélateur qui était «rempli presque à pleine capacité» de plusieurs corps de chiens de tous âges, jeunes et adultes.

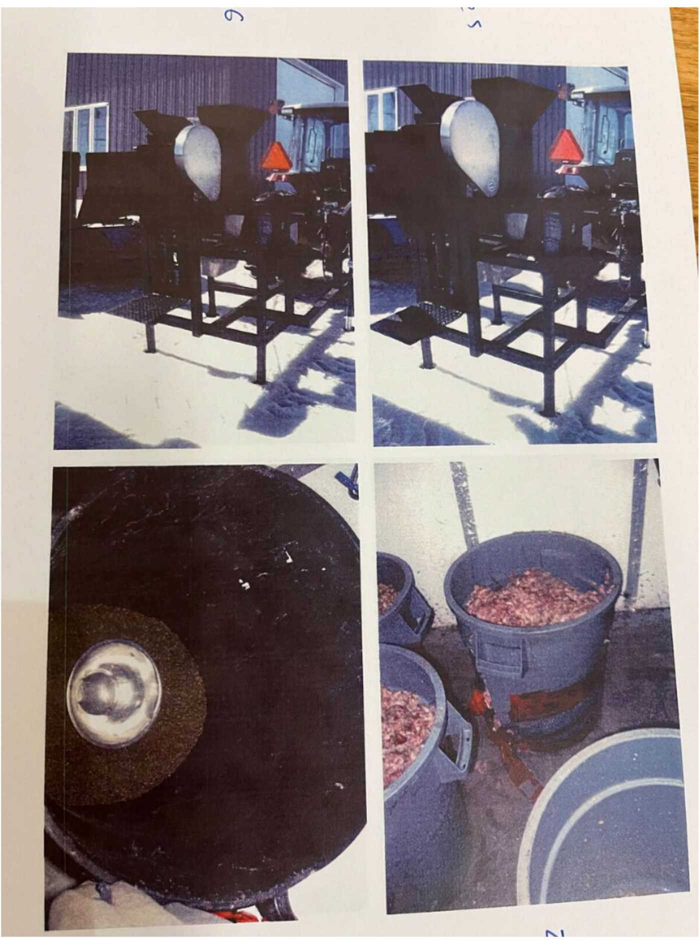

PHOTOS DÉPOSÉES AU PROCÈS

Elle s’est souvenue par exemple d’un chiot visiblement «presque naissant», car «on voyait un petit nombril pas séché» et d’autres chiots qui avaient «une couple de semaines».

Interrogée par le juge, elle avoue s’être posée des questions «en voyant le nombre de chiens dans le congélateur» et car elle n’a jamais «réussie à avoir de facture de vétérinaire» malgré ses demandes.

Toutefois, elle n’a pas abordé de front le sujet des euthanasies avec le gestionnaire, Antoine Simard, lui demandant plutôt de soumettre des documents qui se sont ensuite révélés non pertinents.

D’autres choses n’allaient pas, selon elle, au chenil, notamment un chien qui portait un «collier étrangleur», des flaques de diarrhée sanguinolentes au sol, indiquant potentiellement qu’une bête était malade, et une chienne âgée qui grelottait dans sa niche, dont la porte était possiblement trop grande.

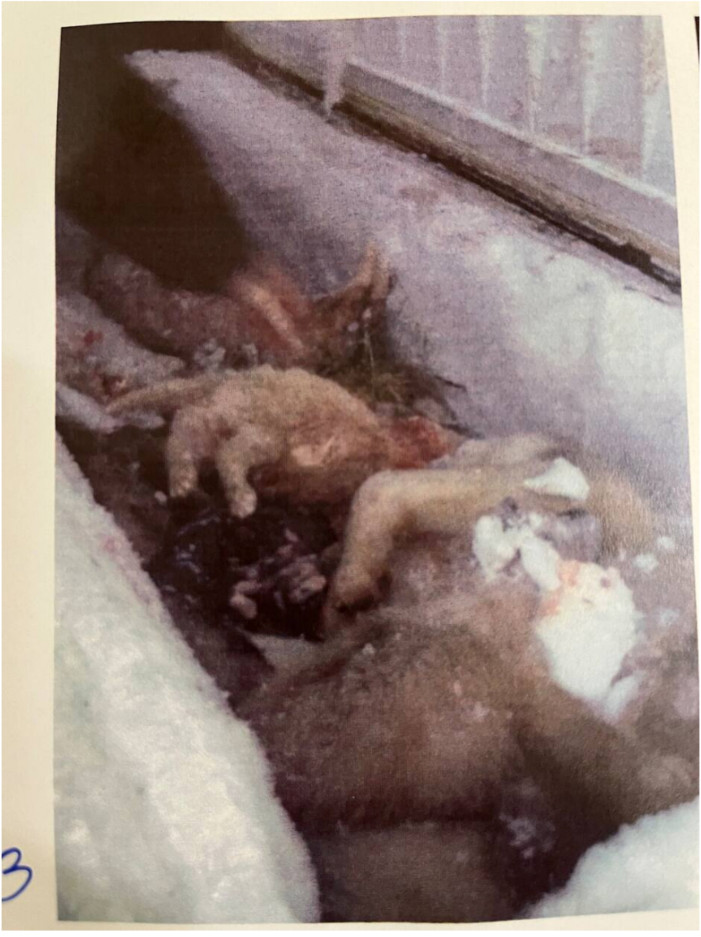

Photo du congélateur prise par l'inspectrice du MAPAQ Manon Gaudreault le 3 mars 2020. **PHOTO DÉPOSÉE AU PROCÈS**

Plus tôt en janvier 2020, Mme Gaudreault avait d’ailleurs noté que les niches étaient non conformes, car elles ne permettaient pas aux chiens de conserveur leur chaleur ou pouvaient être déplacées par le vent ou des mouvements par les chiens.

Une nouvelle inspection, le 17 juin, a mené à l'émission d'un constat d'infraction pour des manquements aux exigences du permis et en matière de bien-être animal, en lien avec certains équipements mal entretenus.

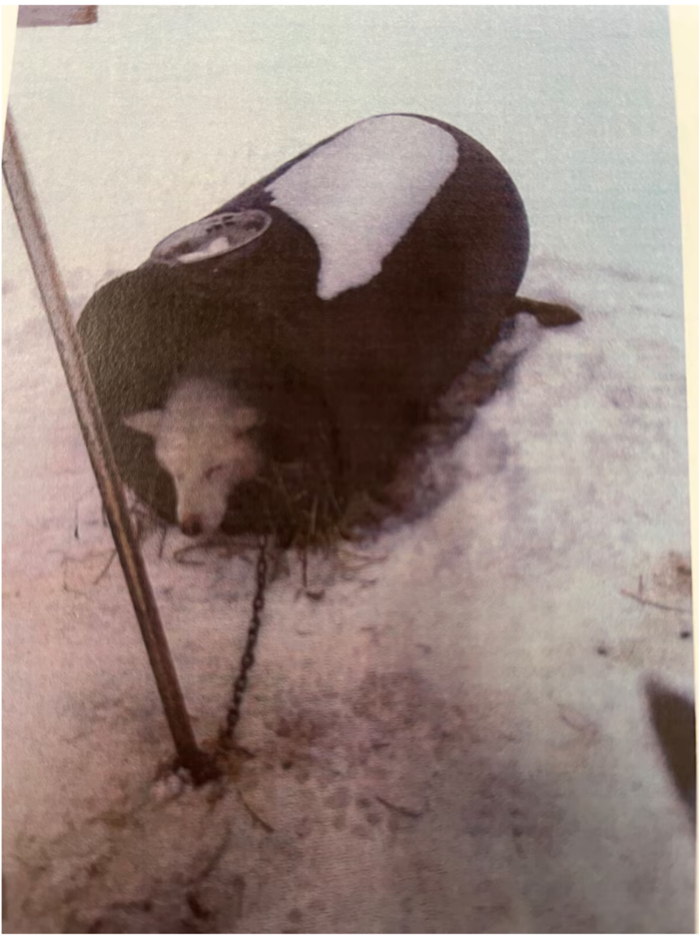

Cette chienne était tremblotante au passage de l'inspectrice du MAPAQ Manon Gaudreault le 3 mars 2020. **PHOTO DÉPOSÉE AU PROCÈS**

Alors qu'elle avait constaté la présence de près de 200 chiens au début 2020, Mi-Loup a déclaré 59 chiens au moment de renouveler son permis à la mi-juin.

Après l'arrivée d'une nouvelle copropriétaire, dans les derniers mois de 2020, elle a remarqué de l'«ouverture» concernant la rénovation des niches et la tenue des registres et des protocoles.

PHOTO DÉPOSÉE AU PROCÈS

Le procès se poursuivra mardi avec un débat sur l'admissibilité du témoignage d'un vétérinaire que veut faire entendre la poursuite.